



## Courrier à établir en fin de contrat à durée déterminée

Par **pignal**, le **18/06/2008** à **20:12**

Je suis actuellement en contrat CDD jusqu'au 30.06.08. A ce jour, mon employeur ne m'a pas proposé de nouveau CDD, j'ai donc cherché et trouvé un autre emploi : un CDD pour deux mois. Je le préviens par téléphone ; il me rétorque qu'il comptait sur moi pour juillet août et me demande de faire un courrier stipulant que je refuse son nouveau CDD. Est-ce légal ? est-ce que je dois faire ce courrier ? merci.